

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Pays Bilurien du 22 Juin 2010

Le VINGT-DEUX JUIN DEUX MILLE DIX, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à l'hôtel communautaire, sous la Présidence de Jean-Marie Bouché, Président.

Titulaires				Suppléants			
BOUCHÉ Jean-Marie	P votant	BOURINET Sylvie	P votant	HALLIER Nicole	P votant	COURANT Bruno	A
TROCHON Eric	A exc	CHANTEPIE Jean-Luc	A exc	HERRAULT Yves	A	ALIX Marinette	A exc
ESNAULT Sylvie	P votant	FROGER Michel	P votant	ROTTIER Josiane	P votant	CHAUSSON Pascale	A
MONCHATRE Christian	P votant	PLAIS Claude	A exc	ROUSSET Maryse	A	TOLLET Yves	A
SALIDO Juan	P votant	LECOMTE Jean-Claude	P votant	JOUANNEAU Laurent	A	BOUTTIER Régis	A
CHARLOT Albert	A exc	FONTENEAU Jean-Claude	P votant	CHÉRON Marinette	A	VEL Gérard	A
HOGUIN Michel	P votant	CHAILLOUX Nathalie	P votant	DEROUINEAU Christine	P votant	LECOMTE Roger	A
THERY-ANGELLA Joëlle	P votant	GODEFROY Jean-Claude	P votant	GERMOND Ludovic	A	HUMBLOT Arnaud	A
BLANCHET Patrice	A exc	CRINIERE Bruno	A exc	GOUPIL Laurent	A	HEURTEBIZE Bernard	P votant
FORGEARD Robert	P votant	PAUMIER Michel	P votant	CRUCHET Jacky	A exc	LOUANDRE Gérard	A
LEBARBIER Christelle	P votant	LORIN Jean-François	A	RAGOT Christelle	A exc	DEJONCHEERE Christophe	A
OUEILLÉ Sandrine	A exc	PECHARD Serge	A	BARRAIS Vincent	P votant	VALLIENNE Robert	A
HEUZARD Serge	P votant	SOUCHAY Jocelyne	A exc	RENVOISÉ Michel	A	HEN Stéphane	A
COLIN Fabienne	A exc			LAUNAY Stéphane	A		

P : présent ; A : absent ; A exc : Absent excusé

Le Président ouvre la séance à 20h30.

Joëlle Théry-Angella est élue secrétaire de séance.

I-Intervention de Messieurs Leblay et Lacoste d'ERDF et échanges avec les élus

II-Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 11 mai 2010

Aucune remarque n'étant formulée sur le procès verbal du conseil communautaire du 11 mai 2010, sur proposition du Président, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

III-Réflexion sur les compétences de la communauté de communes

Le Président propose d'aborder ce point en fin de réunion.

IV-Modification du tableau des effectifs de la communauté de communes :

Le Président demande à Cécile Levilain de rappeler le contexte de ce point de l'ordre du jour.

L'accueil périscolaire de Volnay est encadré par deux salariés de la communauté de communes dont une, Marie-Christine Pommereul, est titulaire et l'autre, Véronique Laude, est contractuelle sur un poste non permanent à raison de 12h37 hebdomadaires annualisées, poste qui arrive à son terme le 1^{er} septembre prochain. Ce poste pour besoin occasionnel avait été défini dans l'attente de la construction d'une nouvelle école sur Volnay. Il aurait donc normalement dû être supprimé. Il est toutefois aujourd'hui possible de pérenniser cet emploi en redéfinissant les missions dans la mesure où il ne sera plus justifié d'avoir deux agents en permanence sur l'accueil de Volnay alors qu'il en faudrait plutôt parfois trois sur certains créneaux horaires. Un poste à 10h24 minutes hebdomadaires annualisées permettrait de couvrir les besoins sur l'accueil périscolaire de Volnay ainsi qu'une intervention sur deux semaines l'été pour compléter le temps de travail effectué aujourd'hui par Marie-Christine Pommereul à raison également de deux semaines l'été.

Cette proposition a été évoquée avec l'agent concerné qui l'accepterait. La diminution du temps de travail hebdomadaire serait compensée par l'intégration de cet agent en tant qu'adjoint d'animation 2^{ème} classe sur un poste permanent avec une reprise de carrière à réaliser.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire valide la modification du tableau des effectifs de la communauté de communes comme suit :

Rappel des postes ouverts et pourvus :

- Un poste d'attaché territorial à temps complet.
- Un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet, 28 h/semaine.
- Un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, 12 h/semaine.
- Un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, 7 h/semaine.
- Un poste d'animateur territorial à temps complet.
- Trois postes d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, 32 h/semaine.
- Un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, 29 h 08 minutes/semaine.
- Un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, 27 h 37 minutes/semaine.
- Un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, 14 h 16 minutes/semaine.

Poste à ouvrir à compter du 1^{er} septembre 2010 :

- Un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe à temps non complet, 10 h 24 minutes/semaine.

Vincent Barrais ajoute qu'il est important de maintenir et de développer ce service au regard des difficultés qui sont parfois rencontrées par les parents qui font appel aux services d'assistantes maternelles.

V-PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics), résultats de la consultation

Le Président présente une analyse détaillée des candidatures reçues suite à la consultation lancée par la communauté de communes pour la recherche d'un prestataire de service pour l'élaboration de 8 plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Un classement des candidats a été opéré en respectant les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation soit : 30% pour la capacité, 50 % pour le prix et 20 % pour le délai d'exécution.

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide, à 20 voix pour et 1 abstention, de retenir l'offre de QUALICONSULT pour un montant de 10 285,60 € TTC.

VI-Décision modificative N°1, budget général, exercice 2010

Sur proposition du Président et dans le cadre de l'élaboration de 8 PAVE, le conseil communautaire approuve la décision modificative suivante sur le budget général 2010 de la communauté de communes :

<u>Fonctionnement dépenses :</u>	<u>DM</u>	<u>Rappel inscrit au BP</u>
022-Dépenses imprévues	-10 300 €	19 927 €
611-Contrat de prestation	+10 300 €	11 500 €

VII-Compléments d'aménagement ZA de La Vollerie :

Le Président informe l'assemblée qu'aujourd'hui il n'a pas la certitude de voir aboutir rapidement des projets d'installation sur cette zone et notamment un projet important qu'il avait eu l'occasion d'évoquer en conseil précédemment, mais il est certain que tant qu'un aménagement complémentaire de voirie pour desservir les lots isolés ne sera pas réalisé, la commercialisation de la zone aura du mal à progresser. Il préconise donc de maintenir le projet de création de la voirie additionnelle ainsi que d'une signalétique plus appropriée.

-Choix d'un maître d'œuvre :

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide de confier à la SAFEGE une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de voirie complémentaires (viabilisation et signalétique comprises) destinés à réaliser un parcellaire des terrains restant à commercialiser sur la ZA de la Vollerie pour un taux d'honoraires à hauteur de 6,20% du montant HT des travaux.

-Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'aménagement des zones d'activités intercommunales :

Sur proposition du Président, le conseil communautaire approuve le plan de financement ci-dessous et sollicite une aide financière du Département pour réaliser le complément d'aménagement de la ZA de la Vollerie (voirie, viabilisation, signalétique).

Plan de financement prévisionnel :

Origine des financements	Montant HT	TAUX
Maître d'ouvrage	201 270 €	80%
Conseil Général (à solliciter)	50 318 €	20%
Total	251 588 €	100%

Une aide de la DDR a été sollicitée à hauteur de 40% du projet HT, soit un montant de subvention espéré de 100 635 €. Si cette aide était obtenue, elle viendrait diminuer d'autant la part du maître d'ouvrage.

VIII-Délégués au SIVOS de Bouloire

Pour remplacer Olivier Perdriau et Christine Verger-de-Oliveira au SIVOS de Bouloire, sur proposition du Président, le conseil communautaire décide de désigner Robert Forgeard suppléant de Christelle Ragot, titulaire ; Joël Derouin titulaire et Jacky Cruchet suppléant.

IX-Préparation du bulletin d'informations 2010 du Pays Bilurien

Robert Forgeard expose que la commission communication de la communauté de communes s'est réunie le 1^{er} juin dernier. Le bulletin 2010 reprendra la forme et le format de celui de l'an passé ainsi que la présentation qui rappelle la distribution en rubrique du site internet.

La diffusion se fera fin septembre/début octobre 2010.

Les grandes lignes du bulletin seront les suivantes : mot du Président, projet sur la ZA de la Vollerie, PAVE, randonnée, jeunesse, culture, SPANC, le budget 2010 (comparaison entre les résultats de fonctionnement 2009 et les prévisions 2010 ; détail des principaux investissements sous forme de texte), présentation de la CDL et du CTU, rétrospective d'événements majeurs de la communauté de communes ou des communes, agenda des manifestations d'octobre à février.

Robert Forgeard ajoute que certains élus sont sollicités pour la rédaction des articles et notamment les responsables des commissions de la communauté de communes. Les prochaines réunions de la commission sont prévues le 1^{er} juillet puis fin août/début septembre pour que le bon à tirer soit finalisé début septembre.

Il a été envisagé de changer de prestataire mais le rachat de la charte graphique s'élèverait à 1 500 € et les membres de la commission souhaitent assurer une continuité à quelques années d'une nouvelle échéance pour notre communauté de communes.

La diffusion se fera comme l'an passé avec La Poste, même si il y a eu beaucoup de problèmes constatés au niveau des « Stop pub ».

Robert Forgeard ajoute que le site Internet de la communauté de communes a subi quelques modifications et ajustements suite au travail des membres de la commission communication. La rubrique patrimoine sera à retravailler dès la rentrée, son attrait n'étant pas suffisant. Des galeries photos ont été mises en place sur certaines pages et notamment les pages « communes », celles-ci restent à alimenter par les administrateurs des communes. Le 4 mai dernier, une réunion de formation s'est tenue à la communauté de communes avec les secrétaires de mairie et quelques élus. Robert Forgeard rappelle à chacun d'utiliser le travail qu'ils font notamment pour les bulletins municipaux pour alimenter les actualités de leurs pages « communes ».

X-Revalorisation des loyers des logements conventionnés au 1^{er} juillet 2010 :

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide de maintenir le montant des loyers au 1^{er} juillet 2010 à sa valeur en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2009 soit :

COMMUNE	LOGEMENT	TYPE	Montant des loyers en vigueur depuis le 1 ^{er} juillet 2009
BOULOIRE	2, rue du Collège A	T2	276,34 €
BOULOIRE	2, rue du Collège B	T2	276,34 €
BOULOIRE	3, rue Basse	T2	278,17 €
BOULOIRE	3 bis, rue Basse	T3	281,87 €
BOULOIRE	2 rue du jeu de Paume	T3	371,28 €
COUDRECIEUX	2, rue de la Fontaine	T4	297,71 €
COUDRECIEUX	2 b rue de la Fontaine	T4	308,71 €
ST MICHEL DE CHAVAINES	2, cour des Rois	T3	260,88 €
ST MICHEL DE CHAVAINES	2, Rue Haute	T1	185,84 €
ST MICHEL DE CHAVAINES	1, cour des Rois	T3	354,78 €
THORIGNE/DUE	22, Grande Rue	T2	224,53 €
THORIGNE/DUE	4 allée des Lilas	T3	391,32 €
THORIGNE/DUE	2 allée des Lilas	T4	328,72 €

XI-Réhabilitation des locaux du service jeunesse :

Le Président présente à l'assemblée une synthèse de l'étude de coût estimatif réalisée par le cabinet A3DESS en Avril 2010 sur la réhabilitation des locaux du service jeunesse.

L'opération dans le bâtiment principal comporte 2 grosses opérations :

1-La réalisation d'un bloc sanitaire accolé à ce bâtiment.

2-Un ensemble d'interventions devant mettre en œuvre une véritable isolation du bâtiment et donc rendant efficace le nouveau moyen de chauffage mis en place.

Le coût total estimé pour la réhabilitation de ce bâtiment principal et du gymnase est de 439.100€HT/525.163€TTC.

Auquel il faut ajouter :

-Honoraires Architecte 37.104€

-Honoraires Bureau de contrôle 5.500€

-Honoraires SPS 2.000€

-Etude de sol 1.700€

Et donc un coût total de 485.404€ HT/ 580.543€ TTC

Les financements attendus sont les suivants :

-CTU 112.013€

-Programme Leader 50.000€ (si coût inférieur à 300.000€)

-CAF ?

-CDL 11.000€

-DDR ou DGE ?

-Subvention Feader pour rénovation énergétique du parc bâtiment ?

Le Président indique que les membres du bureau proposent de s'en tenir à la réhabilitation du bâtiment principal, pour un coût total estimé de 399 703 € plus frais annexes.

Nathalie Chailloux pense qu'il n'est sans doute pas utile de réhabiliter 412m² et que ce bâtiment est surdimensionné compte-tenu du nombre d'enfants accueillis sur une courte période dans l'année.

Le Président répond que les différentes salles ont actuellement toute leur utilité et que la question que l'on peut éventuellement se poser et qui sera posée à l'architecte est celle de l'installation du bloc sanitaire dans l'une de ces salles plutôt qu'en extension à l'extérieur.

Jean-Claude Lecomte trouve l'estimation présentée faible pour les coûts des menuiseries et de l'isolation extérieure.

Le Président propose qu'une réunion de bureau soit organisée prochainement avec l'architecte pour réexaminer en commun son projet concernant le bâtiment principal et voir quelles peuvent être les pistes de réduction de coût. Une décision sera ensuite proposée au Conseil Communautaire à la rentrée.

XII-Etat d'avancement du projet de mise en œuvre de la redevance incitative :

Le Président explique que le SMIRGEOMES avait demandé aux communautés de communes de se positionner sur leur candidature en tant que territoire pilote pour la mise en place de la Redevance Incitative dès 2011. Les membres du bureau ont décidé de déposer une candidature pour le Pays Bilurien. Le comité syndical du SMIRGEOMES a retenu la candidature de la communauté de communes du Pays Calaisien. Les résultats de ce vote ont été au 1^{er} tour : Bilurien 17 voix, Calaisien 20 voix, Brières et Gesnois 21 voix. Au 2^{ème} tour : Calaisien 31 voix, Brières et Gesnois 27 voix.

Le Président présente les arguments qui avaient été avancés pour appuyer la candidature du Pays Bilurien : la forte mobilisation de la population et des élus du canton sur la thématique déchets face aux projets de centres d'enfouissement, la communication menée par la communauté de communes dans le cadre de la revalorisation deux années de suite du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la faible taille de notre communauté de communes qui peut être un atout dans un cadre expérimental.

Le Pays Bilurien n'ayant pas été retenu, un délai supplémentaire d'un an permettra de préparer le terrain et le dossier.

XIII-Décision modificative N°1, budget annexe de La Vollerie, exercice 2010 :

Sur proposition du Président, le conseil communautaire accepte la décision modificative n°1 du budget annexe de la Vollerie comme suit :

<u>Fonctionnement dépenses :</u>	<u>DM</u>	<u>Rappel inscrit au BP</u>
658-Charges diverses de gestion courante	+10 €	1 €

La section de fonctionnement du budget de la Vollerie étant en suréquilibre, il n'y a pas de nécessité d'équilibrer cette décision modificative.

III-Réflexion sur les compétences de la communauté de communes

Le Président revient sur le point III qui est un sujet très important de l'ordre du jour et expose :

« Nous avons engagé au sein du Bureau une réflexion sur l'évolution des compétences de la CdC . Nous avons mis sur la table un certain nombre de sujets non seulement parce qu'ils dépassent le cadre d'une commune mais aussi parce que, pour plusieurs d'entre eux, l'engagement de la CdC est probablement la condition de la mise en place, de l'avenir, voire de la survie de l'activité concernée.

1-La question de la Maison Médicale de Thorigné

Même si la démographie médicale du canton est statistiquement encore à peu près correcte, nous avons tous de grandes inquiétudes pour l'avenir.

Cet avenir doit donc être préparé et la relance de la Maison Médicale de Thorigné peut faire partie des moyens à mettre en œuvre à cet effet.

Le bâtiment est à vendre depuis plusieurs années et la question de son rachat par la CdC peut donc se poser.

Bien entendu, on pourrait se dire : est-il opportun d'engager une opération de cette nature, avec la charge financière que cela implique, sans avoir pour le moment de médecins à y installer ?

Mais la question inverse peut-être posée : Ne se met-on pas mieux en situation d'attirer des médecins et d'autres professions de santé si on dispose d'un équipement parfaitement adapté à leurs besoins, prêt à les accueillir ?

Si la CdC décidait de prendre en charge cette compétence, il faut bien voir aussi que se poserait sur le plan juridique la question du transfert à la CdC de la Maison Médicale existante de Bouloire.

2-L'école de musique de Bouloire.

Cette école a une fréquentation largement intercommunale puisque la moitié des élèves viennent d'autres communes que Bouloire.

Dans la Sarthe, si on met à part le cas de villes d'une certaine importance comme La Ferté-Bernard ou Sablé, elle est la seule école de musique qui ait encore un statut communal. Toutes les autres écoles de musique relèvent en effet de la responsabilité des Communautés de Communes.

Aujourd'hui, l'école a été intégrée dans le SDEA mais avec un statut d'« établissement en voie d'adhésion ». Ce statut particulier tient au fait qu'elle ne répond pas aujourd'hui à toutes les conditions posées, notamment pour ce qui concerne le statut du personnel.

Faire une application stricte des conditions posées représenterait une charge nouvelle importante que le seul budget de la commune de Bouloire pourrait difficilement supporter.

Autre élément : dans le cadre du SDEA, l'école de Bouloire est liée à l'école ressource du Pays du Perche Sarthois qui est l'école du syndicat mixte du Pays de l'Anille et de la Bray. Il est clair que l'intérêt collectif est de se rapprocher davantage de cette école pour une meilleure mise en commun des moyens. Or cela ne peut clairement se faire qu'avec une école qui aura acquis un statut intercommunal.

C'est donc bel et bien l'avenir de l'école de musique qui est en cause.

Pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées, cet avenir ne peut se concevoir que dans un cadre intercommunal.

3-La Radio Associative Ornithorynque.

Cette Radio vient d'obtenir une fréquence hertzienne du CSA et va commencer à émettre prochainement sur un territoire qui dépasse évidemment très largement celui de la commune de Bouloire et même le territoire de la CdC.

Ce changement de statut implique évidemment la mise en place de moyens autres que ceux dont elle disposait jusqu'à présent. D'ores et déjà la commune a entrepris des efforts pour faciliter cette évolution : rénovation d'installations au Château d'Eau, mise à disposition d'un nouveau local au-dessus de la Poste, mais il est clair que la pérennité de cette Radio ne peut reposer sur le seul investissement financier de la commune de Bouloire.

Je rappelle d'ailleurs que la Radio précédente était une activité du Centre Social et ressortait donc des activités de la CdC.

Donc sur ce sujet, il y a à mon sens un réel intérêt à ce que cette Radio, dont le travail des bénévoles mérite d'être encouragé, puisse être portée par le CdC.

4-La compétence Culturelle.

Actuellement, la compétence porte exclusivement sur l'aide financière apportée à la Compagnie à qui est confiée l'organisation de la saison culturelle au Théâtre Epidaure et le cas échéant sur d'autres sites du canton.

La question nous a été posée d'étendre cette compétence à d'autres manifestations telles que le Festival du Cirque organisé à Tresson.

Bien évidemment, si nous allions dans cette direction, il faudrait clairement se poser la question de la définition d'une manifestation culturelle.

5-Les travaux de voirie.

Nous avons aussi évoqué cette question en bureau parce que de plus en plus de CdC s'engagent dans cette voie.

La compétence voirie peut s'entendre à plusieurs niveaux.

Cela peut aller de l'achat d'un équipement mis ensuite au service des différentes communes jusqu'au transfert de toutes les responsabilités de travaux en matière de voirie avec le personnel qui va avec.

Sans aller jusque là, on peut se poser par exemple la question de l'achat et de l'utilisation d'une balayeuse de voirie dont une commune toute seule aurait du mal à faire l'acquisition.

Nous avons donc entamé une réflexion au sein du bureau sur ces questions qui posent évidemment la question de leur financement. Nous savons en effet que nous agissons actuellement dans le cadre d'un budget relativement serré et donc que toute nouvelle compétence devra donner lieu à recettes nouvelles.

A court terme, nous allons poursuivre la réflexion sur ces différents sujets de façon à nous mettre en situation de prendre des décisions à l'Automne.

Poursuivre la réflexion, cela veut surtout dire réunir toutes les informations utiles pour prendre les décisions et notamment

-Procéder à une estimation des coûts de ces nouvelles compétences éventuelles et donc à leur incidence sur l'évolution de notre budget.

-Estimer les contreparties possibles en matière de recettes.

Pour la Maison Médicale, ce sont notamment les aides dont nous pourrions bénéficier de la part de la Région, sujet que nous allons approfondir.

Pour les sujets qui entraîneraient allègement des charges pour le budget de la commune de Bouloire, ce peut être un processus de fonds de concours comme celui que nous avons mis en place pour le financement de la Cie du Théâtre Epidaure.

N'oublions pas non plus que la mise en place de la Redevance Incitative dégagera des ressources nouvelles même si nous modérons la charge pour les usagers du transfert de la Taxe à la Redevance.

Nous allons aussi regarder précisément les compétences retenues par les Communautés de Communes environnantes.

Car l'autre élément de la réflexion que nous devons prendre en compte, c'est l'évolution de notre collectivité dans le futur.

Sans préjuger du contenu final de la réforme des collectivités territoriales en cours de discussion, on peut penser que les cantons seront remplacés par des territoires de dimension plus vaste et que cela ne sera sans doute pas sans incidence sur le périmètre de CdC telle que la nôtre. On peut donc se poser la question de l'opportunité de décisions à prendre avant que ces changements n'interviennent. »

Jean-Claude Godefroy insiste sur l'urgence de la question de la maison médicale de Thorigné dont dépend aussi l'avenir de la pharmacie.

Le Président indique qu'en tout état de cause une position devra être prise simultanément sur l'ensemble des sujets.

Michel Paumier indique que dans l'état actuel des choses le Conseil Général ne participerait pas au financement de ce projet, le canton n'étant pas actuellement classé en zone déficitaire sur le plan de la démographie médicale. Le Président indique qu'il faut explorer la question des aides possibles de la part de la Région.

Concernant l'école de musique, Nathalie Chailloux dit qu'il faudra prendre en compte le coût de l'évolution des carrières des professeurs dans le statut fonction publique.

Le Président lit la disposition de la convention passée avec le Département et relative aux conditions que doivent remplir les enseignants, en matière de diplôme, DEM notamment.

Il indique qu'à sa connaissance il ne s'agit pas d'une question nouvelle et qu'elle a déjà été évoquée à plusieurs reprises avec les enseignants. Il ajoute qu'en cas de rapprochement à l'avenir avec l'école ressource du Syndicat Mixte de la Vallée de la Braye, la question se posera également.

Jean-Claude Lecomte précise que ces diplômes ne sont pas faciles à obtenir.

Sylvie Bourinet souhaite également qu'une réflexion soit engagée sur la création de chantiers d'insertion qui pourraient intervenir dans le cadre de la restauration du bâti, de l'entretien des chemins ou de travaux paysagers.

Michel Paumier explique que ces chantiers existaient autrefois au niveau du centre social mais qu'ils ont disparu faute d'encadrement et de participants.

XIV-Questions diverses

-Sylvie Bourinet présente « La Bilurienne » prévue le 4 juillet à Saint-Mars de Locquenay. Elle rappelle que la commission « Tourisme Patrimoine » se réunit régulièrement et s'est rencontrée le 15 juin dernier pour travailler sur un projet d'amélioration de la signalétique directionnelle des itinéraires de randonnée ainsi que sur un volet signalétique d'information pour mettre en valeur les éléments remarquables le long des circuits.

L'objectif de l'édition 2010 de la Bilurienne est de relancer cette manifestation dont le nombre de participants décline depuis 2 ans. La communication a été renforcée, une conférence de presse s'est tenue ce matin.

L'édition 2010 se veut plus festive avec des animations pour les enfants. Sylvie Bourinet souhaite vivement rendre à cet évènement son aspect communautaire pour donner une dimension humaine à la communauté de communes autour d'un moment de partage particulier. Elle souhaite donc que les élus soient présents à cette occasion avec leurs enfants.

-Michel Hoguin indique que la commission culturelle se réunira le 29 juin 2010 pour faire le bilan de la saison culturelle 2009/2010 et préparer la nouvelle saison qui démarrera le 18 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00.

La commission culturelle est prévue le 29 juin à 20h30

La commission communication est prévue le 1^{er} juillet à 20h00

Le Président certifie le caractère exécutoire des différentes délibérations, compte-tenu de :

-l'affichage en lieu public le : 5 juillet 2010

-la transmission au contrôle de légalité le 5 juillet 2010

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces délibérations, informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

Le Président

La secrétaire de séance